



ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST
Rue du Curé 2, 1190 Bruxelles

Secrétariat des assemblées

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

Demande de :	Charles-Bernard Potelle
Date :	14 août 2026
Adressée à :	Flo Flamme

Sujet :

QUESTION ECRITE

Le 23 juillet 2026, un véhicule s'est encastré dans la façade du Centre Jules Verne, chaussée de Neerstalle à Forest, causant d'importants dégâts matériels, et, heureusement, aucun blessé. et entraînant la fermeture temporaire du centre.

À la suite de cet accident, le bourgmestre de Forest a déclaré dans la presse locale (La Capitale) que la commune demandait depuis environ un an à la Région l'installation de dispositifs de protection devant le bâtiment. Dans le même article, Bruxelles Mobilité indique toutefois ne pas avoir connaissance d'une telle demande.

Dès lors, je souhaite obtenir les informations suivantes :

1. A quelle(s) institution(s) la Commune de Forest a-t-elle demandé l'installation de dispositifs de protection (bacs à plantes, potelets, barrières ou tout autre aménagement similaire) sur la chaussée de Neerstalle, à hauteur du Centre Jules Verne ?

À quelles dates précises ?

2. Sous quelle forme ces demandes ont-elles été formulées (courrier, courriel, note administrative, réunion de concertation, plateforme informatique, demande verbale suivie d'un écrit, demande informelle, etc.) ?

3. Le Collège peut-il me communiquer les pièces justificatives attestant de ces demandes et des éventuelles réponses reçues (courriers, courriels, notes, comptes rendus de réunion ou tout autre document pertinent) ?

4. L'article stipule que la Commune « regarde pour déposer quelque chose de manière temporaire » devant le centre.

Le journaliste a-t-il bien interprété ?

La Commune dispose-t-elle du pouvoir d'installer elle-même, à titre temporaire, des dispositifs de protection sur une voirie régionale ou sur ses dépendances ? Si oui, sous quelles conditions et moyennant quelles autorisations préalables ?

REPONSE

Merci pour votre question.

La dangerosité de cet endroit, liée à des comportements inadaptés, nous est connue. Ce point a été soulevé à plusieurs reprises et nous avons demandé que des mesures soient prises afin de sécuriser les mouvements.

Comme vous le savez, cet endroit se situe dans le périmètre de la zone de rencontre. Le projet n'entre qu'à présent dans sa phase finale, avec la pose de la couche définitive de gluestone sur l'asphalte.

La nécessité d'une intervention a été évoquée à plusieurs reprises lors de réunions de travail. Cette voirie et cette zone relèvent toutefois de la Région. Par ailleurs, le dispositif de la zone de rencontre s'achève à peine et son évaluation débute seulement. Celle-ci porte sur de nombreux aspects et doit permettre une réflexion et, le cas échéant, des adaptations. Les interventions ponctuelles ont dès lors été difficiles à obtenir, compte tenu de cet objectif d'évaluation globale.

On peut le déplorer mais le dernier accident en date aura eu pour conséquence d'accélérer les choses. Un bac à plantes a entre-temps été installé et, surtout, la Région a lancé une analyse de sécurité routière afin de déterminer quel aménagement permettrait de sécuriser l'ensemble des mouvements.

Pour répondre à votre question précise : l'autorisation d'installer du mobilier temporaire en voirie régionale s'obtient en adressant une demande à Bruxelles Mobilité via leur formulaire. C'est en effet Bruxelles Mobilité qui fixe les conditions de délivrance de cette autorisation. En cas de problème de sécurité uniquement, le Bourgmestre peut intervenir sur voirie régionale, en informer la Région et lui demander d'intervenir. C'est ce qui a été fait en l'espèce, avec la pose d'un bac à plantes par les services communaux.

Nous continuerons à suivre ce dossier de près auprès de Bruxelles Mobilité et veillerons à ce que les conclusions de l'analyse de sécurité se traduisent en mesures concrètes sur le terrain.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Fait à Forest, le 11 septembre 2026

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

L'échevine

Flamme Flo